

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 MARS 2025

OBJET / GAIA : Communication des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 27 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Vincent Goytino ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza ; Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

En application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 :

- Décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière pour la période du 23 novembre 2024 au 14 février 2025 ;
- 28 novembre 2024 : Acceptation d'un don manuel d'un particulier, de lettres autographes de Rosemonde Gérard, pour une valeur estimée de 400 € ;
- 28 novembre 2024 : Acceptation d'un don manuel d'un particulier, d'une lettre manuscrite de Maurice Rostand ;
- 29 novembre 2024 : Contractualisation d'un emprunt auprès de La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente d'un montant de 1 100 000 € ;

- 5 décembre 2024 : Acceptation d'un don manuel d'un particulier d'un ensemble de documents (photographies, lettres de Coquelin pour une valeur estimée de 3 900 € ;
- 16 décembre 2024 : Révision loyer logement communal sis au 1 rue Poupel, applicable au 1^{er} janvier 2025 ;
- 16 janvier 2025 : Ouverture d'un compte à terme auprès de la trésorerie de Cambo-les-Bains à compter du 20 janvier 2025 pour un montant de dépôt de 612 000 € pour une durée de 6 mois ;
- 14 février 2025 : Révision loyers 2025 des appartements communaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza